

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DHUMEAUX.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 14

**Etaient présents** : MM. Dominique DHUMEAUX, Aurélien AUBERT, Maxime BARILLEAU, Yoann BEREL, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

**Absents excusés** : MM. Philippe BERGUES, Jean-Claude CHAMPION

M. Jean-Claude CHAMPION a donné procuration à Mme Sidonie QUERVILLE

**Date de convocation** : 14 mars 2025

Secrétaire de séance : Laurent NICOLLE

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Ordre du jour**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance.

✓ **Energies renouvelables – intervention**

1. Présentation en visioconférence de M. Joakim DUVAL de l'association "RÉCIT - énergies citoyennes en Pays de la Loire"

✓ **Délégations consenties au maire**

2. Décisions municipales dans le cadre des délégations consenties au maire

✓ **Finances**

3. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police
4. Instauration de la participation forfaitaire à l'enlèvement de dépôts sauvages déposés illicitement sur le domaine public

✓ **Affaires scolaires et jeunesse**

5. Compte-rendu de la commission scolaire et jeunesse

✓ **Commerce**

6. Reprise du commerce – étude des candidatures

7. Affaires diverses

### **Présentation en visioconférence de M. Joakim DUVAL de l'association « RECIT – énergies citoyennes en Pays de la Loire »**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Joakim DUVAL, référent département de la Sarthe pour l'association « RECIT – énergies citoyennes en Pays de la Loire ».

Joakim DUVAL présente les modes de montage et de fonctionnement des participations citoyennes dans

les projets de déploiement d'outils de production d'énergie « verte ».

L'association a plusieurs missions :

- Aide à définir les projets
- Structure le collectif (collectivités territoriales, acteurs locaux, habitants etc.)
- Fait découvrir les énergies citoyennes
- Propose des formations et des visites de sites
- Facilite le lien entre les collectifs citoyens et les collectivités territoriales

Il est également précisé que les structures adhèrent à l'association. En Sarthe, la présence de RECIT est plutôt récente notamment en Val de Sarthe.

Après l'intervention de M. DUVAL, il est proposé aux élus de poser des questions.

### Délégations consenties au maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions municipales prises au cours du dernier mois :

- Achat et livraison de granulés de bois pour le réseau de chaleur communal (11,2 tonnes) par BARROCHE pour un montant de 3 942,40 euros toutes taxes comprises.

### Demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2025 (25.06)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de la Mairie,

**Considérant** que ces travaux d'aménagement de la place de la Mairie sont de nature à améliorer la sécurité et la circulation ;

**Ayant** entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe au titre du Produit des Amendes de Police ;
- **Donne** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette décision.

### Instauration de la participation forfaitaire à l'enlèvement de dépôts sauvages déposés illicitement sur le domaine public (25.07)

Monsieur Dominique DHUMEAUX, Maire informe le conseil municipal.

**Vu** la recrudescence des dépôts sauvages sur la commune,

**Considérant** le temps passé par les agents communaux pour enlever et éliminer ces dépôts,

Il est précisé que pour les contrevenants, des poursuites pénales sont tout à fait possibles pour non-respect de la réglementation et atteinte à l'environnement. Nonobstant ces poursuites, l'enlèvement et l'élimination de ces dépôts illicites ont un coût pour les collectivités. Aussi, il est proposé de mettre ce coût à la charge des contrevenants qui auront pu être identifiés, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public.

Le maire demande l'avis du conseil municipal concernant l'installation d'une caméra au Point d'Apport Volontaire (PAV). Le sujet mérite d'être étudié plus précisément dans un second temps.

Monsieur DHUMEAUX propose de fixer le coût d'enlèvement des objets déposés illicitement dans un lieu public (sac d'ordures ménagères, carton ou autre). Il est demandé aux élus de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **A l'unanimité, accepte** l'instauration d'une participation forfaitaire à l'enlèvement de dépôts sauvages déposés illicitement sur le domaine public
- **Par 13 voix pour et 1 voix contre, fixe** le coût d'enlèvement à 150,00 euros la première fois, puis 500,00 euros en cas de récidive
- **Autorise** le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

## Compte-rendu de la commission scolaire et jeunesse

Monsieur Dominique DHUMEAUX, Maire laisse la parole à Madame Marion LE BLAY, 2<sup>ème</sup> adjointe.

La commission scolaire et jeunesse s'est réunie afin d'évoquer les tarifs des services périscolaires.

Un sondage a été réalisé auprès des communes du territoire Val de Sarthe afin de connaître les tarifs pratiqués pour les services restauration scolaire, accueil périscolaire et mercredis libres.

Les propositions de la commission :

- **Restaurant scolaire** : augmentation des tarifs de 0,10 € par repas, excepté la tranche 1 dont le quotient est inférieur à 700,00 euros et dont le prix du repas est maintenu à 1,00 € (dans le cadre de la démarche cantine à 1 €)

RESTAURANT SCOLAIRE	
QUOTIENT FAMILIAL	REPAS ENFANT
Inférieur à 700 €	1,00 €
701 € à 2000 €	4,10 €
Supérieur à 2000 €	4,25 €
Repas majoré	
	5,95 €
Repas adulte	
	5,50 €

- **Accueil périscolaire** : augmentation des tarifs de 0,05 € par demi-heure  
Quart d'heure supplémentaire après l'heure de fermeture : 5,80 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE		
QUOTIENT FAMILIAL	LA DEMI-HEURE	1/4 HEURE SUPPLEMENTAIRE
Inférieur à 680 €	0,90 €	5,80 €
681 € à 1050 €	0,95 €	
Supérieur à 1050 €	1,00 €	

- **Accueil – mercredi libre** : augmentation des tarifs de 0,50 € par demi-journée et 1,00 € par journée complète

ACCUEIL - MERCREDI LIBRE			
QUOTIENT FAMILIAL	LA DEMI-JOURNEE	LA JOURNEE COMPLETE	LA JOURNEE EXCEPTIONNELLE
Inférieur à 680 €	3,00 €	6,00 €	15,00 €
681 € à 1050 €	3,10 €	6,20 €	15,50 €
Supérieur à 1050 €	3,20 €	6,40 €	16,00 €

Il est indiqué que les tarifs proposés sont cohérents avec ceux pratiqués par les communes environnantes. La mise en place de ces nouveaux tarifs sera proposée pour le mois de septembre 2025 lors d'une séance ultérieure.

## Reprise du commerce « O Bout du Pont » - étude des candidatures

Une commission « reprise du commerce « O Bout du Pont » s'est constituée. Elle est composée de Jean-Claude CHAMPION, Laurent NICOLLE, Emilie GERVAIS, Yolande GUERIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE.

L'annonce a été publiée sur Le Bon Coin, SOS Villages, et les différents supports de la mairie. Plusieurs candidatures ont été reçues. Laurent NICOLLE a commencé par contacter les candidats. Des visites devraient se dérouler dans les jours à venir.

## Affaires diverses

- Jocelyne PAVY indique avoir été interpellée concernant la circulation et la mauvaise visibilité rue de la Corbinière vers la rue du Clos des Vignes. Les élus se demandent quelles pourraient être la solution : sens unique, installation d'un miroir de voirie etc. La commission voirie va étudier le sujet.
- Le calvaire rue du Bordage a été restauré et réinstallé par l'association de sauvegarde des croix et des calvaires de la Sarthe.
- Réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire : l'instruction du permis de construire est en cours. L'organisation des classes durant les travaux est également abordée.
- Hangar photovoltaïque : les panneaux photovoltaïques ont été installés sur le nouvel hangar construit à côté de l'atelier technique. La mise en service est prévue d'ici le mois de juin par l'entreprise Watt & Co.
- Lotissement Les Grands Jardins II : la vente des parcelles se poursuit.

- Commission « vie associative – numérique et vie citoyenne » : lundi 31 mars à 18h.
- Prochaines séances de conseil municipal : mercredi 2 avril à 20h et mercredi 14 mai à 20h.

*La séance est levée à 22h15.*

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
	<i>Absent excusé</i>		
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
		<i>Absent excusé</i>	
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	